

## ATTENTION AU DEMARCHAGE FRAUDULEUX LIE AU DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE !



Avec le déploiement du réseau public de fibre optique sur notre territoire, il a été constaté l'apparition de démarchage frauduleux. Particulier ? Entreprise ? Vous avez été ou serez peut-être approché(e)(s) pour faire réaliser des travaux de raccordement soi-disant "obligatoires".

Ces sollicitations constituent du démarchage abusif et /ou frauduleux.

Nous vous invitons à faire preuve de la plus grande vigilance notamment lorsque ces organismes sollicitent vos données personnelles.

Pour information : aucun raccordement n'est réalisé avant que les travaux de déploiement sur un secteur donné ne soient terminés et celui-ci est gratuit, vous ne devez en aucun cas verser de l'argent pour le raccordement de votre logement. Il sera réalisé par un ou votre opérateur une fois que vous aurez souscrit votre abonnement.

Que faire en cas de démarchage abusif ?

- Faire un signalement sur la plateforme : [internet-signalement.gouv.fr](http://internet-signalement.gouv.fr)
- Consulter le site du service public : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33267>
- Vous inscrire sur Bloctel <https://conso.bloctel.fr/index.php/inscription.php>, liste d'opposition au démarchage téléphonique sur laquelle tout consommateur peut s'inscrire **gratuitement** afin de **ne plus être démarché téléphoniquement** par un professionnel avec lequel il n'a pas de relation contractuelle en cours